



Le Secrétaire Général

Paris, le 6 mars 2007.

Réf : SG/AB/MI/03.07/001.

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur Nicolas SARKOZY
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS Cédex 08

Monsieur le Ministre d'Etat,

Dans quelques semaines la France se prononcera pour élire celle ou celui qui aura à charge la destinée du pays pour les cinq ans à venir.

De par cet évènement, votre mandat en qualité de Ministre de l'Intérieur arrive à son terme et la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police souhaite à cette occasion vous faire part de son sentiment sur l'intérêt que vous lui avez manifesté ainsi qu'aux milliers de policiers qu'elle représente.

Ce bilan relationnel ne saurait être considéré comme satisfaisant dès lors où la plupart de nos saisines sont restées lettres mortes, que ces dernières vous soient adressées personnellement ou à vos collaborateurs directs.

Je vous rappelle et vous joint à la présente nos principales correspondances relatives à des sujets bien précis intéressant l'ensemble des personnels de la police nationale et qui n'ont reçu aucune réponse.

1. Courrier de la F.P.I.P. en date du 27 juillet 2005.

Relatif aux conditions cavalières des avancements de grades.

2. Courrier de la F.P.I.P. en date du 29 septembre 2005.

Relatif à la protection fonctionnelle portant obligation à l'Administration d'indemniser les policiers en réparation des préjudices subis.

3. Courrier de la F.P.I.P. en date du 24 octobre 2005.

Relatif au devenir des journées épargnées sur le compte épargne-temps en cas de décès du fonctionnaire.

4. Courrier de la F.P.I.P. en date du 18 novembre 2005.

Relatif aux évènements de novembre 2005 et à la prise en compte des revendications de la FPIP portant sur :

- *l'attribution d'une annuité de bonification tous les 4 ans (1/4^{ème}) ;*
- *La prise en compte de la réserve civile pour la retraite ;*
- *La protection fonctionnelle.*

.../...

5. Courrier de la F.P.I.P. en date du 6 juillet 2006.

Relatif aux pratiques toujours aussi contestables en matière d'avancements.

6. Courrier de la F.P.I.P. en date du 27 octobre 2006.

Relatif à la rupture d'égalité de traitement dans la prise en compte de leur ancienneté lors de leur reclassement en qualité de fonctionnaire des adjoints de sécurité.

7. Courrier de la FPIP en date du 15 novembre 2006.

Relatif au manque de transparence dans l'attribution de la prime de résultats exceptionnels.

Le silence gardé face à ces diverses questions dont la liste n'est pas exhaustive, relayant pourtant des préoccupations légitimes des agents de la police nationale, met à jour un certain paradoxe entre votre conception déclarée du dialogue social et la pratique réelle que vous lui réservez.

Bien que vous vous en défendiez, c'est bien le principe de la co-gestion qui a guidé les grandes orientations au sein de l'institution policière durant ces dernières années. La meilleure illustration de ce phénomène s'exprime au travers des conditions de mise en oeuvre de la réforme des corps et carrières, profitant avec largesse aux hauts fonctionnaires au détriment de la base par l'adoption de grilles indiciaires laissant éclater de criantes inégalités. Si cet accord a été rendu possible par l'obtention, comme vous vous plaisez à le souligner, du paraphe de la majorité des organisations syndicales, la F.P.I.P. a bien perçu les avantages consentis en contre-partie, se traduisant notamment par des promotions privilégiées, des décorations, des nominations en Conseil Economique et Social, des absolutions disciplinaires, etc...

Rompue à cet exercice coutumier de confiscation du dialogue social par nombre de Ministres de l'Intérieur vous ayant précédé et auquel vous vous êtes également conformé, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police s'interroge maintenant avec intérêt sur la position que pourrait adopter sur ce point le candidat à l'investiture suprême.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et dans l'attente des éventuelles réflexions que celle-ci pourrait appeler de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes sentiments respectueux et de mon dévouement.



Alain BENOIT

***Il ne sera pas dit
que cela
n'a pas été dit***